

APPEL des élu(es) CGT du CCE ERDF à la mobilisation

**COMPLEMENT
D'INFOS**

En DIRECT
DU CCE ...

ERDF

23 OCTOBRE 2014

mines-énergie

la
cgt

www.fnme-cgt.fr

Déclaration liminaire

Le 14 octobre l'Assemblée Nationale a voté dans le cadre d'une procédure accélérée le projet de loi intitulé « transition énergétique pour la croissance verte ».

La CGT s'est fortement investie dans les débats sur ce sujet, lors de rencontres avec les élus, dans les groupes de travail et commissions préparatoires jusqu'au temps du débat législatif, et a informé largement les salariés des risques inhérents à ce projet de loi et de ses conséquences pour leur avenir.

La CGT se félicite aujourd'hui de son action pour ce qui concerne la Distribution qui, menée de concert avec plusieurs acteurs politiques, a permis le retrait de plusieurs amendements nocifs.

Certaines propositions ne visaient pas moins qu'à la fin de l'intégration d'ERDF dans le groupe EDF, à la mise en concurrence des concessions, ou encore à la reprise de la distribution d'électricité par les collectivités locales dans des sociétés publiques locales de droit privé.

C'est dire si nous avons évité le pire.

De la même manière, nous avons pu obtenir quelques avancées, par exemple sur le rôle central du distributeur dans la gestion des données ou encore sur le calcul du TURPE sur des bases économiques, plus cohérent et mieux sécurisé.

On pourrait donc en conclure un bilan positif, sans préjuger de la fin du processus du débat parlementaire puisque le Sénat doit maintenant étudier le texte.

Pour autant, nous nous garderons bien de porter cet avis.

En effet, nous devons en premier lieu attendre les décrets d'application.

C'est essentiel. Par exemple, pour savoir si dans le cadre de la refonte de la gouvernance d'ERDF pour assurer une meilleure association des collectivités locales, en particulier dans le domaine de la planification des investissements, les représentants des salariés seront associés au comité système de la distribution créé à cet effet, ou une fois de plus exclus.

Ensuite, certains articles du texte sont ambigus et porteurs de risques : ainsi sur la question des expérimentations ouvertes pour les Autorités Organisatrices de la Distribution Electrique ou encore sur la possibilité des gestionnaires des réseaux de + de 100 000 clients et des zones non interconnectées de s'affranchir du calcul forfaitaire pour le fond de péréquation tarifaire.

Pour nous, c'est un jeu dangereux, susceptible de fragiliser la péréquation tarifaire, sans garantir pour autant une meilleure couverture des charges... Sans dire en tout cas qui paiera in fine.

La possibilité pour les AODE de mener des expérimentations et les modifications de responsabilités des entités administratives régionales liées à la loi de décentralisation ajoutent à cette menace sur la pérennité de la péréquation.

Enfin, c'est une évidence mais il faut la rappeler : la bataille continue... Au travers des projets portés par la nouvelle commission européenne (le plan climat 2030 ou la menée à terme de l'organisation du marché de l'énergie), comme au travers des débats nationaux sur la métropolisation et décentralisation. L'organisation de la Distribution va encore être questionnée dans les mois à venir.

Ceux qui voient dans ce sujet uniquement un enjeu de pouvoir et d'argent vont continuer à militer pour la fin du modèle actuel et son éclatement dans un cadre régional et sous un statut privé. Ce n'est pas une vue de l'esprit ou un épouvantail dressé pour effrayer les salariés. Qu'on en juge plutôt au regard du texte de Loi dans sa globalité, sur lequel la CGT porte un avis très négatif.

Les objectifs environnementaux sont bien loin lorsqu'il s'agit de privatiser les barrages hydrauliques...

L'eau, première énergie vraiment renouvelable et réellement « propre », est offerte aux appétits financiers sans se préoccuper du risque de déstabilisation du système électrique et des conséquences sociales !

Une privatisation votée au moment même où nos politiques nous expliquent qu'il faudrait revenir sur celle des autoroutes qui a permis à quelques acteurs privés d'exercer un véritable racket sur les usagers, et a privé de fait l'Etat d'une source de revenus !

Les mêmes qui demain invoqueront les nécessités d'ouvrir un peu plus le capital d'EDF pour dégager du cash comme ils l'ont fait récemment avec GDF ? C'est à craindre...

Une décision purement idéologique et politique, comme celle qui vise à plafonner la production nucléaire à 50% des besoins totaux.

Posture irréaliste, non pas tant sur la puissance installée que sur la puissance disponible, et contradictoire avec les engagements de réduction du CO2 puisque la gestion de la pointe (voir la semi-base) et l'indisponibilité chronique des moyens de production, éolien et solaire, conduiront fatalement à une augmentation de la part production des centrales à gaz, fuel ou charbon...à défaut de provoquer un black out général.

Nos dirigeants viendront après cela nous parler de ré industrialisation...Et d'emplois...Ils nous expliqueront comment produire sans disposer de l'énergie nécessaire à un coût acceptable !

Une fois encore, ce sont des intérêts privés qui sont favorisés : ils vont continuer à se gaver de l'argent public, de l'argent payé par les usagers qui vont subventionner des moyens de production couteux, inefficaces, et incapables de répondre à la demande en temps réel.

Car c'est bien la logique initiée depuis la vague de privatisation du secteur en 2004 qui se poursuit, sous couvert de bon sentiments écologistes : une dés optimisation industrielle et économique provoquée par une libéralisation, financée par les citoyens via des hausses de tarifs qui vont s'accroître.

S'ajoutera d'ailleurs à ce coût « structurel » pour l'utilisateur les charges supplémentaires liées à de nouvelles obligations pour ERDF vis-à-vis des fournisseurs et des collectivités contenues dans cette nouvelle Loi.

Des hausses des tarifs souhaitées d'ailleurs par les mouvances de l'écologie politique pour qui seul l'effet prix est susceptible de réduire la consommation des ménages : nouvelle injustice qui s'ajoute aux effets de la libéralisation !

Double peine pour la majorité de la population !

A quoi sert dans ces conditions le vernis « social » en direction des usagers qui sont en difficultés pour payer leurs factures, au moins 11,5 millions de français d'après les derniers rapports, via la Loi BROTTES, le tarif de première nécessité ou le nouveau chèque énergie ? Un effet d'annonce avant tout...A mettre sur le même niveau que l'annonce de la fin des assiettes, des couverts et des sacs plastiques...

Quant aux conséquences sociales dans notre Branche, dans nos entreprises, il n'est pas nécessaire de développer : les salariés savent qu'il s'agira d'une remise en cause à terme de leur statut et d'une marche vers la régression sociale.

Au vu des enjeux, la CGT avait été la seule à appeler ses syndicats à se mobiliser sur ce dossier le 16 octobre dernier, et à agir largement auprès des élus durant la période.

Nous ne nous satisfaisons pas d'avoir par ce biais montré que la CGT reste influente, d'avoir renforcé sa crédibilité et légitimité...Alors que d'autres organisations restaient soit étrangement absentes, soit confirmaient clairement leur adhésion aux partisans de la fin d'ERDF au profit d'une reprise par les collectivités locales ! Espérons que les salariés sauront le voir et apprécier !

Nous ne nous satisfaisons pas de cela car nous avons besoin de toutes les énergies pour faire valoir nos intérêts, ceux des salariés et ceux du service public, pour une réponse aux besoins du pays, de ses citoyens et de son tissu économique.

C'est pourquoi la CGT appelle à un nouveau temps fort de mobilisation sur cette question le 04 novembre prochain.

Avant de conclure, nous souhaitons aborder un autre sujet, celui de la CCAS.

On trouvera peut-être la transition difficile...Pas la CGT qui souhaite aborder cette question sous l'angle des valeurs et du choix qui est posé aux salariés.

Après 10 années de procédures, au cours d'un procès mené à charge, la FNME CGT a été condamnée à une amende pour avoir mis à disposition un emploi pour assister les élus CGT du Conseil d'Administration de la CCAS, considérant sans le démontrer que cet emploi travaillait non pour les élus mais pour notre fédération...Et ce alors que les élus de toutes les organisations syndicales bénéficiaient de cette mise à disposition.

Il n'est pas question ici de nier cette décision de justice. D'ailleurs la CGT ne fera pas appel de cette décision... Vous l'aurez compris, cette décision de ne pas faire appel n'est en rien une reconnaissance du bienfondé de cette décision de justice et la CGT entend bien poursuivre son combat, non pas devant les tribunaux, mais au quotidien avec les salariés.

Nous pouvons quand même noter que cette condamnation vient après plus de 10 années d'une instruction à charge... Chacun jugera du traitement réservé à la CGT et ses militants en comparaison des affaires politico-financières qui font la une régulière des médias.

Pour nous, élus CGT au CCE d'ERDF, les choses sont claires : nous assumons tous les choix faits par notre organisation dans sa gestion de la CCAS, assumons et revendiquons notre action, considérant que leur « illégalité supposée » ne fait pas obstacle à leur « justesse ».

Nous sommes évidemment solidaires des camarades mis en cause à titre individuel et leur apportons tous notre soutien et notre affection.

Certaines organisations communiquent sur la question, à des fins manifestement électorales mais aussi plus profondément idéologiques, omettant au passage de préciser qu'elles ont été déboutées de toutes leurs demandes.

En effet, le Tribunal a été obligé de constater que leur constitution de partie civile ne pouvait être recevable, car, dicit ledit Tribunal, la profession des électriciens et gaziers n'a subi aucun préjudice direct ou indirect.

Voilà un démenti formel aux propos de ces organisations qui tentent de faire croire que les salariés auraient été spoliés de leur 1%.

La CGT aurait pu aussi dans certaines circonstances jeter en pâture les noms et condamnations d'élus ou mandatés d'autres organisations...Nous avons toujours évité de mettre en avant ce genre d'informations : ce n'est pas notre conception ni de la dignité ni du débat d'idée, et encore moins notre habitude de faire de tels amalgames.

Par ailleurs, focaliser le débat sur ces questions, c'est « tirer contre son camp », du moins celui des salariés, et surtout éviter de poser les vraies questions.

En effet, la CCAS, au-delà de toutes les critiques imaginables, est le seul organisme social encore géré par les salariés. A ce titre, elle est attaquée depuis 1946, au point que le patronat a réussi une fois dans le passé à reprendre sa gestion avant d'être contraint d'y renoncer.

Donc, les salariés devront dire en novembre si la CCAS doit rester sous gestion salariale ou si elle doit être livrée au patronat, qui ne manquera pas de récompenser alors certaines organisations complices en instituant une gestion dite paritaire.

Les salariés devront donc dire en novembre si leur confiance se porte plutôt sur une gestion de leur action sociale par leur patron ou par leurs représentants, salariés.

Les salariés doivent s'exprimer du 24 au 26 novembre. La CGT leur laisse comme toujours le dernier mot.

Les élus CGT du CCE les appellent à manifester leur attachement à leur CCAS en votant massivement pour les listes CGT des CMACS.

